

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 08 juillet 2022**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Véronique BESSE – Christophe HOGARD – Angélique RICHARD - Luc SOULARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD — Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Jean-Marie GIRARD

Aurélien PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Secrétaire de séance : Jean-Marie GIRARD

### **• 07. MODIFICATION DE LA DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC VENDEE FONCIER SOLIDAIRE – Rapporteur : Christophe HOGARD**

Véronique BESSE est actuellement représentante de la Communauté de communes au Groupement d'Intérêt Public Vendée Foncier Solidaire.

Véronique BESSE ayant été élue députée, il convient de désigner un nouveau représentant qui siègera au sein du groupement d'intérêt public.

Afin d'accélérer le déroulement des opérations de vote, il est proposé de renoncer au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT. Cette décision doit être prise à l'unanimité.



Recueil des candidatures :

Landry RONDEAU se porte candidat.

Une seule candidature s'étant déclarée lors du recueil des candidatures, la nomination prend effet immédiatement en vertu de l'article L.2121-21 du C.G.C.T. et Monsieur le Président en fait lecture.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Considérant l'unique candidature pour le poste de représentant au Groupement d'Intérêt Public Vendée Foncier Solidaire.

Le Conseil communautaire nomme Landry RONDEAU en tant que représentant de la Communauté de communes au sein du Groupement d'Intérêt Public Vendée Foncier Solidaire en lieu et place de Véronique BESSE.

Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

Transmise en Préfecture le : 11 JUIL. 2022  
Publiée électroniquement le : 11 juillet 2022

